

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

REUNION PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 mars 2015 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. CONTENT et Mme MAQUINAY

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. VALKENEERS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme FRESON toute la semaine.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que la présentation globale et synthétique des rapports d'activités 2014.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

Je vous rappelle également, conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur, que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir, sur simple inscription auprès du Président et que celles-ci peuvent avoir lieu soit aujourd'hui, soit le mercredi 25 mars. Tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : aujourd'hui, ouverture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités et l'examen et vote des points à l'ordre du jour de la séance à huis clos.

Demain, nous serons chez PUBLIFIN de 11h00 à 15h00. Pour ceux-ci qui le souhaitent, le départ de la navette est prévu à 10h30 depuis la Cour Notger et le retour aura lieu vers 15 heures. Enfin, je précise bien qu'il n'y a pas de séance du Conseil provincial après cette séance.

Le mercredi 25 mars, l'examen des dossiers traditionnels, la poursuite de la discussion sur les rapports d'activités ouverts aujourd'hui et les premières réponses éventuelles du Collège provincial.

A l'issue de la séance de ce mercredi, le Bureau se réunira pour l'examen d'un point complémentaire, à savoir la nouvelle composition des Commissions. Notre Assemblée prendra ensuite connaissance de ce document dès le lendemain.

Jeudi 26 mars, poursuite de l'examen des dossiers traditionnels ; réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités ouverts aujourd'hui et mercredi 25 mars.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 février 2015.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 février 2015.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

de la réunion du 26 février 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 14-15/RA/07 : Rapport d'activités 2014 concernant « L'Enseignement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Dominique DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Votre première Commission a donc examiné, ce lundi 16 mars, le rapport d'activité relatif à l'enseignement.

La première Commission a d'abord entendu une présentation complète et précise de ce rapport et suite à cette présentation, trois questions sont posées, une réflexion est formulée.

Les questions : un membre de la Commission interroge le Député provincial – Président sur le déploiement de l'E-Learning. Il lui est précisé que l'E-Learning connaît divers développements : le développement technique via le wifi, le développement pédagogique via les tablettes et les tableaux interactifs. Un cursus de formation à distance s'installe progressivement pour certains modules, dont celui de la remédiation.

Le même Conseiller interpelle encore le Député provincial – Président sur la question de la citoyenneté et plus directement sur les actions à l'IPEA, suite notamment aux événements 14-18.

Il est précisé à cette occasion, que des travaux se réalisent en classe, des manifestations sont organisées avec la participation d'intervenants extérieurs.

Le même Conseiller interroge enfin sur le nombre de places disponibles à l'internat de Micheroux. 15 places sont disponibles. La question posée de savoir si ce nombre de places est suffisant pour répondre à la demande, le Député provincial – Président répond qu'il n'y a pas de liste d'attente et que pour le moment, 15 places suffisent.

Un autre Conseiller ouvre une réflexion qui tournera rapidement à la question. Il salue

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

les retours positifs à propos du dossier pédagogique sur les événements 14-18. Il sollicite le Député provincial – Président pour voir si ce type de démarche se poursuivra dans l'avenir. Dans le cadre de la réflexion, il lui est répondu que des projets vont suivre et le premier à l'ordre du jour est celui de l'exposition PHENIX 21, j'ouvre une parenthèse, je la referme, qui a été inaugurée pour la deuxième fois ce samedi. En 2016, autour de la Paix de Fexhe et des libertés fondamentales, un dossier sera élaboré. En 2017, Liège accueillera le premier congrès mondial des sciences de l'humanité : il y aura place pour des débats scientifiques et une vulgarisation des sciences.

Monsieur le Député provincial – Président de conclure en soulignant l'importance de remettre l'homme au milieu de la société et l'importance de réfléchir à tout ce qui nous entoure.

Après cet échange prospectif, votre première Commission a pris acte du rapport d'activités relatif à l'enseignement de la Province de Liège. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants éventuels pour aujourd'hui. Y a-t-il des demandes d'interventions pour aujourd'hui ? Personne. Pour mercredi ? M. GERARD.

Document 14-15/RA/08 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur Madame Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce lundi 16 mars 2015 et a pris connaissance du rapport d'activités sur la Formation et les Centres PMS et PSE.

Une seule question a été posée, à savoir qu'est-ce que le blended learning ?

C'est une formation partagée, c'est-à-dire un enseignement de présence réelle et une partie à distance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Déjà des intervenants pour mercredi ? Non. Le dossier reste ouvert.

Document 14-15/RA/13 : Rapport d'activités 2014 concernant « Les Grands Evénements ».

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/13).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc HODY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un Commissaire pose la question de savoir si une fête de village tombant durant la période des Fêtes de Wallonie peut-elle solliciter un subside dans ce cadre là ? Monsieur le Député Président répond par l'affirmative en indiquant que celles qui se dérouleraient durant la période de l'ouverture pourrait recevoir un subside majoré dans ce cadre éventuellement.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Peut-être mercredi ? M. André GERARD.

Document 14-15/RA/14 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures » (non inclus les Relations extérieures).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Pour mercredi ? Non. Le dossier reste ouvert.

Document 14-15/RA/18 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Supracommunalité ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/18).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un Commissaire s'étonne que seuls 40 Bourgmestres sur 84 aient participé à la dernière assemblée générale de Liège Europe Métropole. Il s'interroge sur les motifs suivants : est-ce lié

à un problème organisationnel ? Est-ce par manque d'intérêt ? Est-ce que l'objet est trop éloigné de leurs préoccupations ?

Il lui est répondu que ce n'est vraisemblablement pas lié à un problème d'agenda ni un manque d'intérêt mais plutôt à la communication des informations qui, via les conférences d'arrondissement, ne serait pas suffisante. Autrement dit, l'information redescendrait mal.

Nous devons dès lors veiller à assurer la communication par nous-mêmes en nous adressant directement aux Communes.

Nous constatons, par ailleurs, que certains Bourgmestres, désormais plus sensibilisés au projet, resonnent à la Cellule pour être éclairés sur la démarche. L'intérêt serait donc bien rencontré.

En conclusion : amplifions le dialogue.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Peut-être mercredi ? M. Marc HODY.

Document 14-15/RA/05 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'études ».

Document 14-15/RA/06 : Rapport d'activités 2014 concernant « Le Logement ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7 et 8 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/RA/05, 14-15/RA/06) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces deux documents soumis à l'examen de la deuxième Commission et ont soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur Mme Sylvana CAROTTA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTTA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission s'est réunie le mardi 17 mars pour examiner le rapport d'activités des Services « Santé » et « Affaires Sociales ».

Après une présentation générale du rapport par le Service, trois questions sont posées. Première question : un Commissaire demande quelle est la position de la Province de Liège en ce qui concerne les prêts hypothécaires sachant que d'autres Provinces ont introduit un recours contre la décision du Gouvernement Wallon. Il lui est répondu que depuis le transfert de compétences du logement vers la Région, la Province n'accorde plus de prêts hypothécaires.

Deuxième question : plusieurs Openado ont ouvert leurs portes un peu partout et un Commissaire demande si ce n'est pas au détriment de l'Openado de Liège et surtout, ne risque-

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

t-on pas d'avoir des doublons ?

Madame la Députée lui répond qu'au contraire, les différents Openados sont complémentaires et souligne que les demandes ont même augmenté en ce qui concerne Liège.

Troisième question, et dernière : un Commissaire demande s'il n'y a pas un risque de doublon entre le projet Openado et les missions des Centres Locaux de Promotion de la Santé ? Collaborons-nous ensemble demande-t-il et si oui, comment ?

Madame la Députée lui répond que lorsque les thématiques sont les mêmes, ils travaillent ensemble pour justement éviter ces doublons. Elle donne la parole à M. Jérôme Gherroucha qui nous explique qu'ils se font un devoir de veiller à toujours offrir un travail complémentaire à l'associatif. En ce qui concerne les Centres Locaux de Promotion de la Santé, ils effectuent un travail dit de « deuxième ligne », à savoir l'accompagnement, voire la coordination de projets et l'évaluation de ceux-ci sans intervenir sur le terrain.

En ce qui concerne l'Openado, il effectue un travail de « première ligne » et va donc intervenir directement auprès du public cible. Il arrive, régulièrement, que l'Openado mène des projets communs avec les C.L.P.S., chacun dans son domaine de compétence et en toute complémentarité. Pour exemple, en matière de harcèlement en milieu scolaire, l'Openado développe, en collaboration avec le Centre Verviétois de Promotion de la Santé et les deux autres C.L.P.S., une formation commune à la destination du monde psycho-socio-éducatif qui sera offerte sur les trois arrondissements. Chacun des Centres y assurera la coordination locale et l'Openado interviendra directement dans la formation sur les trois lieux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je vous informe par ailleurs que le rapport d'activités relatif au logement a également été soumis à l'examen de la troisième Commission, laquelle n'a émis aucune question ni remarque.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Peut-être mercredi ? Non.

Document 14-15/RA/10 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Anne-Catherine FLAGOTHIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FLAGOTHIER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Votre deuxième Commission s'est réunie le 17 mars pour analyser le document rapport d'activités concernant la « Santé publique et la Qualité de la Vie ».

Après présentation du rapport d'activités, plusieurs questions sont posées. Tout d'abord, un Conseiller s'interroge sur la pertinence d'un service interne de contrôle médical du personnel provincial. Comment ce Service fonctionne-t-il ? Est-il pertinent de conserver un service interne au lieu de faire appel à un service extérieur de contrôle ?

Il lui est répondu que le service interne fonctionne bien. Il peut en outre répondre, via des appels d'offres, à des demandes d'autres institutions.

Ce Service n'a pas un rôle de gendarme et travaille en toute indépendance. Un de ses objectifs est de lutter contre l'absentéisme sous toutes ses formes.

De ce fait, un service de contrôle interne peut être plus performant si l'absentéisme provient d'un problème relationnel ou de qualité de l'environnement de travail.

Un Conseiller s'interroge ensuite sur le risque de concurrence provenant du fait que l'hôpital de la Citadelle entend développer un service de médecine du voyage. Qu'en est-il de l'avenir du Service provincial ?

Il lui est répondu que la Province a anticipé le problème. Une rencontre a eu lieu entre les Services provinciaux et le CHR.

Le souhait du CHR est de pouvoir prendre en charge leurs patients dans le cadre de la médecine du voyage. Leur intervention serait spécifiquement ciblée vers les bébés malades et déjà en soins dans leurs services, lorsqu'ils sont amenés à voyager à l'étranger.

Le Service provincial est, quant à lui, amené à vacciner des personnes à la base en bonne santé.

Si une famille malade se présente, un relai pourra être fait vers le CHR ou un autre hôpital, le CHU offrant également ce type de services.

Il faudra gérer les différentes offres en bonne entente en sachant que chacun a son public spécifique. Il y aura ainsi des supports de communication communs, expliquant ces spécificités.

Un Conseiller s'interroge ensuite sur l'avenir des centres locaux de promotion de la santé. Il lui est répondu que les collaborations continueront jusqu'en juin 2016. Après cette date, on verra en fonction des décisions régionales.

Enfin, un Conseiller se réjouit de ce que le rapport d'activités reprenne spécifiquement l'identité de toutes les firmes consultées dans le cadre de marchés publics.

A l'issue de cette discussion, la deuxième Commission a pris acte du rapport d'activités concernant la Santé publique et la Qualité de la vie.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice Générale, Chers Collègues.

Au Conseil du mois de février, j'ai eu l'occasion de faire une intervention concernant la lecture des tableaux de marchés publics et de leur clarté accrue en y ajoutant une colonne « firmes consultées ».

A la lecture du rapport d'activités, et notamment de celui-ci, mon intervention aurait plus être plus générale mais j'interviens ici parce que ça se passe dans ce rapport-ci, j'ai déjà vu que cette disposition est déjà d'application notamment dans la page 40 de ce rapport Santé publique et Qualité de la Vie où il y a chaque fois, outre les marchés publics attribués, toutes les firmes qui avaient été consultées.

Ma demande est donc de pouvoir généraliser cette disposition dans tous les autres rapports d'activités ou autre document traitant de marchés publics.

La lecture serait plus aisée pour tous les Conseillers et nous y gagnerions ainsi en clarté. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions pour aujourd'hui ? Peut-être pour mercredi ? Non.

Document 14-15/RA/14 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations Extérieures » (non inclus la Communication et le Protocole).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur M. Marc HODY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Un Commissaire s'interroge quant à la possibilité de recevoir une information sur les Institutions européennes au-delà de l'Enseignement fondamental, à savoir dans l'Enseignement secondaire.

Il lui est répondu par l'affirmative en précisant que si l'information est dispensée et trop ou très spécifique, il est fait appel, dans ce cadre, à un expert extérieur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Peut être mercredi ?

Document 14-15/RA/02 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur M. José SPITS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est donc réunie le mercredi 18 mars à 17H00. Celle-ci a eu l'occasion d'avoir une présentation synthétique sous forme de power-point. Présentation qui a été réalisée par le Directeur général.

Suite à cette présentation, plusieurs questions ont été posées par plusieurs Commissaires.

La première question concernait la reconnaissance de la bibliothèque centrale qui n'a pas été reconduite en 2014. Quelles en sont les conséquences ?

La réponse donnée est la suivante : cela signifie que nous n'obtiendrons pas les moyens financiers supplémentaires qui nous sommes en droit d'espérer. Or, le secteur est un secteur modèle. La Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé un « moratoire » en 2015, ce ne sera évidemment pas possible. En 2016 non plus. On pourrait avoir une embellie en 2017.

Les subventions sont octroyées suivant le Décret de 1978, pendant 5 ans encore, mais pas les subventions supplémentaires suivant le Décret de 2009.

Une deuxième question porte sur les « Classes lecture ». Outre les différentes activités déjà mises en place, une réflexion a été initiée sur les Classes lecture. Où en est-on ? C'était donc la question. La réponse est que la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'opérateur de terrain, qu'il y a un projet pilote dans chaque Province et qu'il s'agit là d'un axe fort Culture/école.

La troisième question concernait l'informatisation des collections. Elle est divisée en deux. La première partie : où en est-on avec le transfert des informations sur le nouveau logiciel ? Et la deuxième partie : quid de l'encodage des biens que l'on a dans les différents musées ?

La réponse est la suivante : le logiciel est en cours d'installation, les opérateurs sont formés et le basculement se fera au printemps. L'inventaire se fera simultanément. Il s'agit là d'un secteur où des moyens importants ont été mis en place par le Collège.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Une quatrième question porte sur l'exposition « Home » au Musée de la Vie Wallonne. La question porte sur les différentes langues de la brochure, notamment Français et Anglais dans ce cadre-ci, alors que le nombre de visiteurs étaient néerlandophones. Leur importance est évaluée à 14 %

La réponse : en général, les brochures comportent les langues étrangères Anglais/Néerlandais et Allemand mais dans ce cas spécifique, le Français/Anglais a été demandé par les réalisateurs polonais de l'exposition qui est, il faut le savoir, temporaire. Cela s'est avéré suffisant car l'exposition est très visuelle et ne comporte presque pas de texte.

Une cinquième question porte sur l'artothèque. La Commission souligne le succès de l'artothèque mais pose la question de la suite : quid d'une deuxième vague d'artistes ?

La réponse est que la poursuite de l'activité est bien sûr envisagée et que les propositions d'artistes se font sur la base d'une Commission d'experts qui travaillent avec les membres du personnel de la bibliothèque des Chiroux.

Enfin, une dernière question sur le Château de Jehay. La Commissaire s'interroge sur la présence d'une Députée provinciale honoraire comme personne associée à la gestion.

La réponse qui lui est donnée c'est qu'au début 2014, la Députée honoraire était toujours en activité dans notre région. Voilà ce qui termine le rapport de cette Commission.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Peut-être pour mercredi ?

Document 14-15/RA/04 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Jeunesse ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie afin d'assister à la présentation de ces rapports d'activités, et particulièrement son département « Jeunesse » pour lequel un Commissaire se manifeste.

Il évoque la nette diminution des locations de matériel alors que les activités, elles, sont en augmentation. La réponse qui lui est faite compte en trois points. Un : confirmation cet état de fait. Deux : explique aisément qu'actuellement, les diverses associations achètent leur matériel plutôt que de le louer. A titre d'exemple, un ensemble « sono + lumières » coûtait

auparavant 10.000 € alors que maintenant, le même équipement vaut 700 €.

La volonté du Département du Collège est de rester opérationnel, à savoir pleinement au service des associations, en mettant à disposition du matériel plus spécifique, plus technologique et plus performant.

Ces trois éléments de réponse clôturent nos agréables débats à propos de ce rapport d'activités. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Peut-être mercredi ? Non.

Document 14-15/RA/12 : Rapport d'activités 2014 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

En ce qui concerne le rapport d'activités 2014 sur le tourisme en province de Liège, les Conseillers félicitent la FTPL pour sa présentation du tourisme réceptif « Le tour de la province de Liège en 80 minutes » au Kinépolis de Liège ce 17 mars.

Un Conseiller demande comment les prestataires sont intéressés au projet ? Il lui est répondu que le tourisme réceptif est présenté dans plusieurs Maisons du Tourisme, exemple à Spa, Herve et beaucoup d'autres mais que des démarches individuelles sont également entreprises pour fédérer et intéresser le plus grand nombre de prestataires du Tourisme. Il y a quand même un élan naturel puisque les différents intervenants y trouvent leurs intérêts.

Une autre question est posée sur la méconnaissance des langues étrangères chez les prestataires du Tourisme et comment y remédier ?

Il lui est répondu que ce n'est pas le rôle de la Fédération du Tourisme de former les professionnels du Tourisme dans les langues étrangères mais une réflexion est menée sur le rôle que pourrait jouer l'IFAPME et la Maison des Langues. Néanmoins, pour le Tourisme d'Affaires, la connaissance des langues est présente dans la charte signée par les prestataires.

Il est également soulevé le fait que notre bateau « Pays de Liège » rencontre de plus en plus de frais et moins de recettes. Que faire ?

Notre Député en charge du Tourisme nous explique qu'il y a de plus en plus de contraintes

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

pour la mise en conformité. Mais que Liège Europe Métropole et plus largement la compétence « supracommunalité » s'occupera également du Tourisme fluvial puisqu'il est attaché à plusieurs communes. Une grande réflexion est donc menée dans ce sens.

Enfin, un Commissaire soulève le fait qu'il serait bon de réactualiser les chiffres. L'état des lieux date en effet de 2002.

Il lui est répondu que la FTPL doit interroger l'INS et que ce sont des chiffres qui sont donnés mais que l'on pourrait intégrer les chiffres plus actuels donnés par notre Député.

C'était un rapport d'activités, il n'y a donc pas de vote. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? M. CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Mesdames, Messieurs. Cette intervention revient sur le concept de tourisme réceptif que les services de M. MOTTARD ont présenté ainsi que la FTPL lors de la soirée rassemblant de nombreux acteurs touristiques provinciaux à Kinépolis.

Si le concept s'avère très intéressant et s'il comble un vide dans la démarche touristique provinciale aussi bien vers les individuels, les groupes, les professionnels du tourisme et le milieu des entreprises, j'ai cependant deux remarques à apporter.

La première concerne l'adresse internet du site « ouftitourisme.be ». Est-ce un terme que les internautes vont utiliser pour rechercher un logement ou une activité dans notre province ? Faites le test. Bien sûr, ils vont introduire, comme vous je suppose « tourisme Liège » et à l'heure actuelle dans la première page, pas de « ouftitourisme ».

Les internautes vont rarement à la 2^{ème} page, c'est ce que nous dirons les informaticiens. Bien sûr, le site n'est pas actif que depuis le printemps soit le 21 mars dernier enfin, pas encore actif puisque l'essai de ce matin montrait qu'il souffrait encore d'une petite maladie de jeunesse, j'ose espérer que ce sera bientôt réparé.

Enfin, j'espère que pas de nombreuses consultations son référencement puisse le faire remonter en 1^{ère} page ! Mais oufti, ce n'est pas un peu ce qu'on dit quand on connaît Liège et sa province et que les touristes ont découvert notre légendaire convivialité, les touristes diront alors : « Oufti, il y en a des choses à faire... faudra revenir ». Avant de les faire revenir, il faut d'abord les faire venir !

D'autre part, M. le Député, pourrait-il me préciser comment traduire Oufti en chinois car il me revient par la presse que plusieurs milliers de voyageurs atterriront à Bierset bientôt et qu'ils séjourneront bien peu dans notre belle province.

Ne serait-il pas opportun de saisir l'occasion pour proposer des activités autres que des circuits en car ? Nous pourrions valoriser les atouts évoqués dans le bilan SWOT de la FTPL

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

présenté dans le rapport Tourisme « Offre touristique riche et variée », aisance d'accès multimodal, importance du patrimoine culturel et réputation de convivialité, j'y reviens.

Le tourisme est aussi un moteur de notre développement économique. Comment allons-nous faire pour séduire et accrocher ces nouveaux touristes chinois ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester mercredi. M. ERLER, pour mercredi.

Document 14-15/RA/16 : Rapport d'activités 2014 concernant la « Cellule Fonds Européens ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/16).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester mercredi.

Document 14-15/RA/01: Rapport d'activités 2014 concernant « L'Agriculture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen des quatrième et cinquième Commissions qui ont chacune soulevé plusieurs questions. J'invite donc, tour à tour, les deux rapporteurs, à nous faire connaître les conclusions de leur Commission.

Nous allons commencer par Mme Marie MONVILLE pour les conclusions de la quatrième Commission. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Une première question concernant les coulées de boues, un Commissaire s'interroge sur l'articulation de l'aide et la différence de l'aide apportée par la cellule Giser, par rapport à l'aide

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

provinciale ?

Il lui est répondu que la cellule Giser apporte une aide de caractère lourd, tandis que la Province apporte une aide légère relevant plutôt de conseils aux agriculteurs avec mise en place rapide.

Un Commissaire demande une information complémentaire sur l'aide apportée en matière de baux agricoles ?

Il lui est répondu qu'un ancien règlement provincial imposait un cahier de charge aux Communes, aux fabriques d'églises et aux CPAS. Celui-ci engendrait une problématique complexe, d'autant plus que la compétence de la Province de Liège en la matière posait question. Le règlement provincial a dès lors été récemment abrogé. Une cellule d'aide aux Communes, CPAS et fabriques d'églises reste cependant en place pour accompagner notamment dans la rédaction des cahiers de charges.

Enfin, concernant la filière porcine, un Commissaire demande comment s'opère la commercialisation des doses ?

Il lui est répondu que la commercialisation s'effectue via l'asbl animale et par le biais des vétérinaires et autres services spécialisés pour atteindre les producteurs. Cependant, étant donné l'évolution annoncée des fonctions de la ferme de Jevoumont et de la ferme d'Argenteau, une diminution du commerce des semences de porcs est à prévoir dans l'avenir. Il est également rappelé que dans ce cadre, une concertation entre la Province de Liège et le Gouvernement wallon est en cours.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Mme Vinciane SOHET pour les conclusions de la cinquième Commission. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission a pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Agriculture.

A l'examen de celui-ci, une série de questions ont été soulevées. Au point de vue récolte des pneus usagés, un Commissaire demande s'il est également prévu une récolte de plastiques agricoles.

Il lui est répondu que oui, c'est à l'étude mais il faut voir comment les traiter. C'est possible actuellement de les porter dans les parcs à containers mais il faut les laver avant. La question est donc soulevée mais il n'y a pas de solution actuellement.

Concernant la crise du lait, un Commissaire parle de 10 points évoqués dans le précédent rapport d'activités. Certains ont logiquement dû être abandonnés, certains ont eu des suites

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

positives. Cependant l'avenir n'est pas rose, y-a t'il d'autres pistes à envisager ?

La disparition des quotas laitiers met en danger les exploitations. Le circuit court est une solution, exemple la fabrication de fromages.

Une autre piste à développer serait que des agriculteurs se regroupent pour faire autre chose, chercher d'autres idées à exploiter éventuellement avec d'autres artisans qui apporteraient leur savoir et pourquoi pas des fonds. C'est évidemment difficile pour eux de prendre des risques.

Un Commissaire s'interroge sur la poursuite ou non du ramassage des pneus en 2015. La poursuite lui est confirmée.

Concernant le soutien à la filière du fruit, un Commissaire souligne qu'il n'y a eu qu'une seule distribution dans une école de Waremme et demande pourquoi il n'y en a pas eu davantage ?

Il lui est répondu que ça a été envisagé mais que ce n'est pas facile dans les écoles, des autorisations sont nécessaires et certains agriculteurs se sont vus refuser par manque de ces autorisations. D'un autre côté, ce qui est donné n'est pas vendu non plus.

Au niveau de la Conserverie mobile et la miellerie, un Commissaire demande pourquoi ne pas envisager un pressoir à jus ? Il lui est répondu que des initiatives privées, fabricants de sirops ou producteurs, existent et permettent aux particuliers de venir presser leurs fruits. On ne veut pas faire de la concurrence.

Un Commissaire souligne qu'une siroperie mobile était envisagée dans le rapport d'activités et demande ce qu'il en est. Il lui est répondu que c'est plutôt dans un but didactique et d'information. Le but est d'initier le citoyen, il n'est pas possible de servir tout le monde.

Par rapport au service comptabilité-gestion, un Commissaire souligne que 170 agriculteurs font appel à ce service et demande à quel pourcentage ça correspond. Il y a 3.000 agriculteurs en province de Liège, ça représente donc seulement 5%.

Comment pourrait-on faire connaître les services aux agriculteurs ? Historiquement, c'était prévu pour l'Est de la province où il y a plus de producteurs éleveurs qu'en Hesbaye ou Condroz où les cultures priment. Il y a une diminution du nombre d'agriculteurs.

Ceux qui ont reçu des subsides doivent tenir une comptabilité pendant 5 ans. Les autres non. Il est difficile d'envisager une publicité dans les journaux. L'agriculteur n'aime pas « livrer sa vie » à quelqu'un d'autre qu'une personne de confiance. Les personnes du service vont donc dans les réunions agricoles afin de se faire connaître.

Un Commissaire souligne qu'au niveau local, les mandataires ne sont pas bien informés de ce qu'offre la Province. Il lui est répondu qu'il est prévu que la Province aille à la rencontre des Communes afin d'expliquer tout ce qu'elle peut leur offrir. Ces rencontres se feront par zone de police.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et prends note des intervenants : M. SPITS, Mme MONVILLE.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune). – M. le Président, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Chers Collègues,

Depuis quelques années déjà, la promotion de produits du terroir via le site « Agricharme » connaît un vif succès.

Dans le cadre d'une activité agricole de plus en plus compliquée, le développement des circuits courts prend tout son sens.

Parallèlement, de plus en plus de marchés locaux voient le jour et sont de plus en plus fréquentés par ces producteurs locaux et par des acheteurs soucieux de trouver des produits de qualité issus de notre terroir.

Je formule donc la proposition de créer un stand d'information itinérant d'Agricharme sur les différents marchés de notre province.

Cela permettrait aux nombreux acheteurs potentiels d'être encore mieux informés et à nos producteurs locaux de diversifier leur clientèle.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. Merci M. le Conseiller. Mme MONVILLE.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. Madame et Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil provincial de février, nous avons déjà pu échanger sur les préoccupations du monde agricole et sur les actions menées par la Province. Je me réjouis de partager avec notre nouveau Député cet intérêt commun et me permets de poursuivre la réflexion...

L'IPEA La Reid offre un enseignement qui, au vu de ses chiffres de fréquentation, atteste de la qualité et de la pertinence de son contenu. Mais qu'en est-il du devenir des professionnels, notamment des jeunes agriculteurs qui, au sortir de l'école, se retrouvent confrontés à la réalité de terrain ?

Une fois lancés, la formation continue est essentielle pour faire face aux défis du métier. Certaines initiatives provinciales existent déjà notamment la récente formation au parage des onglons dans l'espèce bovine. L'offre mériterait cependant d'être amplifiée et construite au départ des préoccupations de terrain. Parmi les propositions du groupe cdH-CSP : des séances d'étude à la déclaration de superficie et à l'utilisation du programme CERISE.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Nous l'avons déjà évoqué en commission et encore ici juste avant, suite à la présentation du rapport d'activités, les aides au monde agricole sont nombreuses mais souvent mal connues des bénéficiaires et des mandataires locaux. Les prochaines rencontres entre le Collège provincial et les Collèges communaux seront l'occasion de sensibiliser ces derniers aux actions provinciales. Ne pourrait-on pas envisager également des séances d'information via les réseaux types: AREBD, et éditer une brochure spécifiquement dédiée à ce secteur ?

Enfin, nous souhaitons vous sensibiliser à une autre problématique que M. le Député André DENIS connaît certainement bien, celle de la diarrhée virale bovine.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la lutte contre la BVD (Bovine Viral Diarrhea) est rendue obligatoire au niveau national afin de l'éradiquer de notre territoire. Le programme de lutte impose notamment le dépistage systématique du virus chez les veaux à la naissance, morts ou vifs, commercialisables ou non, ainsi que le dépistage sanguin des mères de veaux positifs à raison d'environ 6€ / analyse, et ce, sans la moindre prise en charge financière par les autorités.

L'impact de la présence du virus n'est pas négligeable pour l'exploitant, que ce soit en termes de pertes directes, euthanasies des bêtes, et frais d'équarrissage, infertilité, avortements, problèmes respiratoires,... ou de coût de prévention, vaccination. Ne pourrait-on pas envisager une aide financière aux exploitants dans le cadre de ce programme de lutte ?

Je vous remercie d'avance, M. le Député, pour les actions que vous accepterez de bien vouloir mener en soutien à ce secteur.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. D'autres demandes d'interventions ? Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester mercredi.

Document 14-15/RA/03 : Rapport d'activités 2014 concernant « L'Education physique et les Sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Alfred OSSEMANN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. OSSEMANN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

A propos du rapport d'activités « Education physique et Sports », la Commission a été animée par un riche jeu de questions-réponses à propos de l'Académie des Sports. Il s'agit particulièrement des difficultés, des animateurs, du taux d'affiliation.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Premièrement. Les difficultés rencontrées sont toujours les mêmes dans le type d'activités organisées par l'Académie. Le taux de satisfaction des usagers révèle que le produit répond aux attentes de tous. Pour évoluer le développement de l'Académie des Sports, une nouvelle enquête est programmée en 2015.

Deuxièmement. L'encadrement est constitué de 200 animateurs qui prennent en charge toutes les activités de l'Académie, toutes les semaines. C'est le Service des Sports de la Province qui les recrute sur base de leurs compétences, leurs brevets, leurs diplômes. A défaut, le turnover de ce personnel est également assuré par le Service des Sports provincial.

Troisièmement. L'objectif final est d'accrocher l'enfant à une activité sportive et une affiliation à un club sportif. L'Académie se fait forte de permettre toutes les initiatives sportives possibles. Le taux d'affiliation est de 20 à 25 % dans un club sportif !

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester mercredi.

Document 14-15/RA/11 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Direction des Systèmes d'Information ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Aujourd'hui ? Personne. Mercredi 25 mars ? M. DEFAYS.

Je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester mercredi.

Document 14-15/RA/15 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Gestion des Ressources Humaines ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/15).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

questions. J'invite donc le rapporteur, M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre quatrième Commission a pris connaissance du rapport d'activités 2014 du Service de « La Gestion des Ressources Humaines ».

Sous présentation power point, les membres de l'administration nous ont livré quelques chiffres clés avant de faire le bilan pour différents projets développés ou poursuivis en 2014.

A l'issue de l'exposé, trois questions sont posées. Un Commissaire constatant l'importance des dépenses en personnel ainsi que la diversité des tâches du Service GRH, souhaite qu'une séance de la quatrième Commission soit dédiée à la présentation de l'organigramme général de la Province ainsi que l'analyse plus approfondie des tâches du Service GRH.

Le Député profite de cette question pour féliciter l'ensemble du Service pour le travail accompli. Il reconnaît que cadrer ce Service en peu de temps est une tâche difficile et il accède à la demande du Commissaire en proposant de consacrer toute une séance de la quatrième Commission à ce sujet en vue d'aller plus loin sur chacun des projets évoqués.

Cette séance devrait avoir lieu avant l'été, on pourrait prévoir 2 heures de réunion et ce, d'autant plus qu'en 2015 est prévue une réorganisation du cadre du GRH.

Un autre Commissaire demande si la Province est en ordre avec le quota AWIPH. Il lui est répondu que oui et que ces quotas sont même dépassés, ils étaient déjà à la date du 31 décembre 2013.

Le même Commissaire, à l'occasion de la présentation du projet « Esprit d'entreprise » qui offre au personnel des possibilités d'assister à des manifestations culturelles et sportives, rappelle qu'il s'en déroule régulièrement au Country Hall.

Le Député lui répond que dans cette optique, le Collège serait demandeur d'une programmation qui permettrait de faire un choix en temps et à heure.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester mercredi.

Document 14-15/RA/17 : Rapport d'activités 2014 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/17).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Le Député provincial et ses Services présentent ce dossier qui amène une question de la part d'un Commissaire.

En effet, celui-ci a relevé qu'il avait été dit dans la présentation que « la Province perçoit 30 % quand on est au courant ». Ce Commissaire s'interroge sur le mécanisme mis en place pour la perception et se demande si ce mécanisme opère dans tous les cas et s'il n'y a pas un problème de communication entre certaines Communes et la Province.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas de problème de communication mais cela tient à l'époque de l'année où un dossier est traité.

En fin d'année, il est établi un bilan par Commune avec un forfait à facturer, la Commune retourne cet inventaire avec l'effectivement perçu mais toutes les Communes ne travaillent pas au même rythme pour effectuer cette régularisation.

La phrase « quand on est au courant » doit donc être comprise par « dès qu'on en est informé ».

Sur base de ces réflexions, la Commission prend acte du rapport qui lui a été présenté. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester mercredi.

Document 14-15/RA/09 : Rapport d'activités 2014 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur M. José SPITS à nous en faire connaître les conclusions.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est donc réunie le jeudi 19 mars à « un peu plus de » 18H. On était un peu en retard.

La Commission a eu l'occasion d'avoir une présentation du rapport d'activités. Les membres de l'administration présents se sont relayés pour nous faire cette présentation.

Suite à cette présentation, plusieurs questions ont été posées par différents Commissaires.

La première. Dans le cadre de la supracommunalité et du soutien aux Communes, quelle est la plus-value de la Province par rapport aux métiers de la SPI ?

Réponse : la SPI s'occupe principalement du volet économique et du business plan, la Province est plus axée sur l'aide technique et la faisabilité. Néanmoins, des réunions SPI/Province ont lieu pour définir les créneaux d'interventions de chacun.

Une deuxième question porte sur la part d'électricité verte dans le marché groupé d'énergie. Que signifie « pourcentage important » ? Réponse est donnée que ce pourcentage est de l'ordre de 30 %.

Une troisième question est de savoir si l'analyse par thermographie fait partie intégrante de tout processus d'analyse des bâtiments ? La réponse est brève et affirmative puisque il s'agit de oui.

Une question porte sur les critères environnementaux, sociaux et éthiques dans le cadre de la procédure des « marchés publics ». La question est de savoir si ces critères sont restrictifs ?

La réponse donnée est la suivante : la plupart du temps, ce n'est pas un critère d'exclusion mais c'est conseillé. Il faut par exemple que l'activité soit possible pour les entreprises de travaux adaptés. Il faut que les prestations ne demandent pas un trop haut niveau de qualifications.

Une cinquième question porte sur l'organisation d'un nouveau marché de collectes de déchets pour certains établissements de la Province et plus particulièrement sur le lot 3 - « Déchets hospitaliers de type B2 ». La question est de savoir ce que deviennent ces déchets ?

La réponse est la suivante : les Services provinciaux, avec la participation d'INTRADEL ont réalisé un cahier des charges et ont mené à bien l'organisation de cette collecte de manière à désigner une firme adjudicataire. Celle-ci est évidemment responsable de la filière de destruction légale de ces déchets. Cela fait partie du cahier des charges.

Une autre question porte sur la centrale d'achats du marché de matériel de désherbage. La question est de savoir pourquoi la Province n'achète-t-elle pas le matériel pour le louer aux

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Communes ?

La réponse est que c'est du matériel utilisé quotidiennement par les Communes du moins quand la période l'exige. De plus, ce travail dépendant des conditions climatiques, toutes les Communes auraient besoin du matériel en même temps.

La septième question porte sur le marché de gasoil de chauffage. A-t-on envisagé d'autres pistes pour se passer de cette énergie ? La réponse est que la réflexion pourrait être sollicitée par certaines Communes si elles le désirent.

Une question porte sur les bornes de rechargement pour véhicules électriques. La question est de savoir pourquoi seulement 11 Communes ont répondu présent et, de plus, elles sont principalement des Communes rurales.

La réponse est que l'information a été faite une première fois à toutes les communes et doit se répéter relativement prochainement puisque l'adjudication du matériel est réalisée.

Une neuvième question est aussi posée sur la fourniture de détecteurs radons dans le cadre de l'action du même nom. Pourquoi seulement 294 détecteurs ont-ils été fournis alors qu'il y a eu plus de 400 demandes ?

La réponse est que les détecteurs ont été fournis aux demandeurs qui ont souhaité poursuivre le processus et qui ont payé notamment leur détecteur.

Une dixième question porte sur les « Convoit-Stop ». Une commissaire intervient en disant que le concept est bon mais il semble que dans certaines régions, les chiffres de fréquentation sont relativement faibles.

La réponse est donnée que le système est doté d'un numéro de GSM auquel les utilisateurs peuvent envoyer un SMS avec le numéro du piéton et celui de l'automobiliste. Certaines nouvelles Communes sont demanderesses notamment dans le cadre de la Conférence des Elus de Meuse-Condroz-Hesbaye et du GREOA.

Une onzième question est posée par rapport à l'obtention des subsides pour le projet bibliothèque sur le site de Bavière. La question est de savoir quand les subsides pourront être obtenus ? La réponse est que l'échéance pourrait être mai 2015.

Enfin, une dernière question sur le nouveau Décret sur la voirie communale. Quid des comités de pilotage mis en place ?

La réponse est que les comités de pilotage ont été mise en place, qu'il y a déjà eu des réunions avec la Région Wallonne et le Cabinet mais que c'est lourd à mettre en place et donc lent. Cela concerne en même temps les différents Provinces et cela transite à travers l'Association des Provinces wallonnes.

Ce qui termine la synthèse du rapport d'activités de cette commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune). – M. le Président. Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Mon intervention porte sur un point un peu en marge du rapport d'évaluation dont nous venons de discuter.

J'ai eu l'occasion lors de la session budgétaire d'octobre 2014 de mettre en évidence le rôle de la Province par rapport à l'aide logistique apportée aux communes, à l'appui de nombreux exemples. Ce rôle « Province, amie des Communes » est un axe directeur du rôle supracommunal reconnu par le plus grand nombre.

Au détour d'une lecture de presse, je découvre que les Communes de la Province de Namur, avec l'aide d'une intercommunale en contrat avec une société française EVALIS ont l'opportunité de faire screener leurs voiries par un appareillage sophistiqué. Ces moyens puissants détectent tout en surface et en profondeur et permettent d'établir un audit de l'état des voiries communales. L'avantage est de pouvoir planifier les investissements dans le moyen long terme de manière très scientifique.

Je voudrais recommander au Collège provincial d'analyser la qualité de cette offre de services et une fois de plus de venir en soutien des communes, qui j'en suis sûr risquent de déclarer leur intérêt et je tiens à la disposition du Député provincial l'extrait, la coupure de presse à laquelle je fais référence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ?

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester mercredi.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 février 2015, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Pour rappel, demain mardi 25 mars, réunion des Commissions du Conseil provincial à 15H00 au siège de PUBLIFIN. Il y a un car qui part une demi-heure avant au départ du Palais pour celles et ceux qui sont inscrits.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2015

Si ce n'est pas encore fait, n'hésitez pas.

Prochaine réunion du Conseil provincial, le mercredi 25 mars à 15H00.

La réunion publique est levée à 16h15.

VIII.- Séance à huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.